

## Calendrier des inscriptions 2018 / 2019

### VACANCES SCOLAIRES

Périodes	Dates de fonctionnement	Dates d'ouverture des inscriptions
<b>Vacances d'été 2018</b>	Du 9 juillet au 3 Août 2018	Lundi 14 mai 2018
<b>Vacances d'automne 2018</b>	Du 22 au 26 octobre 2018	Lundi 24 septembre 2018
<b>Vacances de fin d'année 2018</b>	Du 31 décembre au 4 janvier 2019	Lundi 1 <sup>er</sup> octobre 2018
<b>Vacances d'hiver 2019</b>	Du 18 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019	Lundi 28 janvier 2019
<b>Vacances de printemps 2019</b>	Du 15 avril au 26 avril 2019	Lundi 18 mars 2019

### INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, PERI-EDUCATIF (NAP) ET MERCREDI

Périodes	Dates de fonctionnement	Dates d'ouverture des inscriptions
<b>Annuelle 2018/2019</b>	Du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019	Lundi 9 juillet 2018
<b>Mercredis 2018/2019</b>	Du mercredi 5 septembre 2018 au mercredi 3 juillet 2019 (hors vacances scolaires)	Lundi 9 juillet 2018
<b>Saisonnier 2018/2019</b>	Du 3 décembre 2018 au 12 avril 2019	Lundi 24 septembre 2018
<b>Période 1 2018</b>	Du 3 septembre au 19 octobre 2018	Lundi 9 juillet 2018
<b>Période 2 2018</b>	Du 5 novembre au 21 décembre 2018	Du lundi 8 novembre au 12 novembre 2018
<b>Période 3 2019</b>	Du 7 janvier au 15 février 2019	Du lundi 10 Décembre au 14 décembre 2018
<b>Période 4 2019</b>	Du 4 mars au 12 avril 2019	Du lundi 18 février au 22 février 2019
<b>Période 5 et 6 2019</b>	Du 29 avril au 5 juillet 2019	Du lundi 1 <sup>er</sup> avril au 5 avril 2019

La commune de bourg d'Oisans a mis en place un portail Famille.

Par le biais de ce portail vous pouvez faire vos inscriptions aux différents services :

Périscolaires :

- Périscolaire matin
- Restauration scolaire
- Périscolaire soir
- NAP
- Mercredi

Pour les vacances scolaires :

- Contacter le service enfance : 04.76.11.13.29
- Les documents ou ouverture via le portail famille sera ouvert selon le planning ci-joint

Pour les parents, dont les enfants ont déjà été inscrits à un des services si dessus lors des années précédentes, pour vous connecter au portail il vous suffit de :

- Identifiant : votre adresse mail
- Mot de passe : si vous ne l'avez pas ou plus, cliquer sur mot de passe perdu.

Pour activer l'accessibilité aux activités de vos enfants, cliquer sur « éditer » puis dans l'onglet « activités »

1/ choisir : cantine, périscolaire, NAP, mercredi (en cliquant sur la flèche)... Puis cocher « la prestation »

2/ revenir sur « enfant » choisir le forfait.

3/ puis « inscription par lot » ou « cliquer » sur les jours du calendrier.

Pensez à valider après chaque étape.

Si malgré cela vous n'arrivez pas à vous connecter, contacter le service enfance téléphone ci-dessus.

Pour tous les nouveaux arrivants, vos familles et enfants n'étant pas inscrits, vous devez faire une inscription et renseigner tous les champs obligatoires.

**Les inscriptions sur le portail famille sont ouvertes à partir du mardi 3 juillet 2018.**